African Training and Research Centre in Administration for Development

المركز الإفريقي للتدريب و البحث الإداري للإنماء

Centre Africain de Formation et de Recherche Administratives pour le Développement

DG.1/2025
Doc.5
Original : Français

60ème Session du Conseil d'Administration

Rapport du Commissaire aux Comptes Juillet 2023 – Juin 2024

INTRODUCTION

Conformément aux dispositions des articles 84 et 112 du Règlement financier et comptable du **CAFRAD du 22 novembre 1985**, les comptes de l'agent comptable sont jugés par une commission de vérification désignée par le Conseil d'Administration.

En exécution de ces dispositions et aux termes du mandat qui nous a été confié par le Directeur général du **CAFRAD** par lettre de mission n°2025/125/CAFRAD/DG du 20/05/2025, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport de vérification traitant du bilan et des comptes de gestion 2023/ 2024, commencé le 01/07/2023, clos le 30/06/2024.

La mission telle qu'elle nous a été définie consiste à:

- examiner tous les comptes du **CAFRAD** ;
- examiner les décaissements effectués à la lumière des dispositions du Règlement Financier et du Statut du Personnel du C**AFRAD** ;
- déterminer s'il y a eu fraude, dépense illégale ou non autorisée ;
- examiner l'exécution du Budget à la lumière des décisions prises par le Conseil d'Administration ;
- donner une opinion sur la structure du budget;
- présenter un rapport de synthèse pour l'exercice comptable.

Compte tenu des moyens de contrôle interne mis en œuvre par le Centre comprenant un contrôleur des engagements de dépenses et d'un contrôleur de régularité assuré par le comptable, la présente mission de vérification est réalisée par sondage, certes approfondie, portant sur la comptabilité financière et la comptabilité budgétaire de l'exercice.

Le présent rapport comporte deux parties:

- La première traite de l'examen et analyse des comptes de l'exercice 2023/2024 ;
- La deuxième est consacrée à l'appréciation de la structure et à l'analyse de l'exécution du Budget juillet 2023- juin 2024.

Vous trouverez en annexes du présent rapport, le détail de certains comptes et les situations comptables et budgétaires de synthèse de l'exercice dont il s'agit.

Partie I : Examen et analyse des comptes de l'exercice 2023– 2024

Chapitre I. Généralités

Ce chapitre sera consacré à donner en 1er point, un bref aperçu sur la méthode adoptée par le CAFRAD pour la tenue de sa comptabilité. Le second point quant à lui traitera de l'impact comptable de la parité du $ retenue pour l'exécution des opérations financières par rapport à la monnaie locale du pays hôte, le Dirham (MAD).

1.1. Appréciation du processus comptable

Nous examinerons brièvement ci-après la forme comptable adoptée et le processus du contrôle pratiqué par le Centre.

1.1.1.Forme comptable adoptée et son fondement

La forme adoptée par le CAFRAD pour la tenue de sa comptabilité, repose sur la tenue d'une comptabilité générale en monnaie locale, le Dirham, et d'une comptabilité budgétaire selon les normes de la comptabilité publique, tenue en Dollar U.S.

La structure de celle-ci est issue de la première et permet d'assurer entre elles un rapprochement des comptes de dépenses et des états de synthèse de chacune de ces deux formes.

Les deux procédés comptables sont conformes au Règlement financier et comptable du Centre, notamment aux articles 106, 108 et 109 prescrivant la tenue d'une comptabilité budgétaire et d'une comptabilité générale devant dégager des résultats chiffrés et d'établir un Bilan comptable.

1.1.2Processus du contrôle

Ces deux conceptions fonctionnent selon un processus de contrôle *a priori* interne, assuré concomitamment par le contrôleur financier et l'agent comptable et d'un contrôle *a posteriori* confié par le Conseil d'Administration du CAFRAD à une commission de vérification au terme de chaque exerce comptable et ce, en application des dispositions des articles 84 et 112 du Règlement financier et comptable du Centre. Ces trois contrôles constituent à eux seuls une présomption de la régularité des dépenses et de la fiabilité des données comptables et répond aux normes internationales en la matière.

1.1.3. Tenue des écritures comptables

Depuis la création du Centre, la tenue des deux procédés comptables s'effectuait manuellement avec la lourdeur et les risques d'erreur que cela entraînait, sans évoquer l'importante masse de paperasse qu'elle engendrait et dont la consultation par les décideurs et les organes de contrôle n'était pas toujours aisé. Face à cette situation, le CAFRAD avait fait appel à un consultant pour confectionner et installer un logiciel adéquat, mais il n'a pas pu parvenir. Pour pallier cette situation, le comptable au cours de l'année précédente, a fait usage d'un logiciel rudimentaire dit Sage Sari. Cependant, ce dernier a ses limites et ne répondait pas tout à fait aux spécificités comptables du Centre. Pour surmonter ces difficultés, le comptable utilise en parallèle l'application Excel de Microsoft pour la tenue notamment de la comptabilité budgétaire et la production de certaines situations comptables de synthèse prévu par le Règlement Financier et Comptable du CAFRAD.

1.2. La parité du $ et son incidence comptable

Comme indiqué ci-dessus, la comptabilité générale du CAFRAD est tenue en monnaie locale en l'occurrence, le Dirham marocain (MAD).

Les opérations de l'exercice comptable juillet 2023- juin 2024 ont été exécutées sur la base de la parité du $ U.S. appliquée par les Nations Unies au premier avril 2023, soit 1$ U.S. = **10,40 MAD, contre10,00 MAD** pour l'exercice précédent.

La variation de la parité du $ U.S. exprimée en MAD de l'exercice précédent à l'exercice en cours a donné lieu à une différence de change nette totalisant **1.270.468,94MAD** en gain détaillé comme suit:

1.2.1.En gain sur les soldes débiteurs au 30/06/2023 :

- Total dû par les E.M.=4.648.709,20(10,40-10,00) = 1.859.483,68 MAD ;
- Solde/ compte BMCE $=1.436,89$ (10,40-10,0) = 4.574,75 MAD ;
- Solde/compte Donateur =306,29$ (10,40–10,0) = 122,51 MAD ;

S/total = 1.864.180,94 MAD

1.2.2.En perte/les soldes créditeurs au30/06/2023 :

- Solde/Provision. pour dépréciation des contributions E.M= 1.484.280$(10,40-10,00) 593.712,00 MAD

Total net: 1.270.468,94MAD

Les variations des cours de change entre les parités du $ appliquées pour exécuter les opérations budgétaires de l'exercice comptable 2023/2024 et celles des cours officiels du $ sur la base desquels se sont effectuées les opérations d'encaissement et de décaissement bancaires ont dégagé en gain la somme de **19.241,67**MAD.

Enfin, conformément à la décision 8 du Conseil d'Administration prise en juin 2005 lors de sa 43ème session, le taux appliqué pour les traitements et indemnités du personnel est fixé à **10,00**MAD pour un **$ U.S.**

Chapitre II. Analyse des comptes de l'actif du bilan

Le Bilan du Centre pour l'exercice comptable 2023-2024, clôturé au 30 juin 2024, totalise 34.442.383,83 MAD (3.311.767,68$) marquant une augmentation importante de 2.306.462,51MAD (221.775,41$) par rapport à l'exercice précédent.

Cette variation positive est attribuée essentiellement à la hausse de la dette des Etats membres à l'égard du Centre exprimée en MAD, laquelle hausse est amplifié par la hausse significative de la parité du $ qui est passée de 10,00 à 10,40 MAD pour le présent exercice, soit plus de 4**%** par rapport à l'exercice 2022/2023.

L'actif du bilan est composé des valeurs immobilisées, des comptes de stock, des comptes de tiers et de régularisation, et enfin des comptes de disponibilité.

2.1. Valeurs immobilisées

En valeur brute, les biens immobilisés du Centre, totalisent7.696.833,06MAD en légère hausse de 7.948,00 MAD par rapport à l'exercice précédent.

Exprimés en valeur nette d'amortissement, les biens immobilisés totalisent 204.524,36MAD (19.665,80$), soit **2,65%** de leur valeur brute; indice qui dénote l'état avancé de leur vétusté.

2.1.1. Brevets, Marques, Droits

Il s'agit de l'acquisition et de l'installation d'une application informatique de comptabilité générale et de gestion budgétaire au cours de l'exercice 2021/2022, assorti d'un stage de formation animé par un sous-traitant de la Sté TEOS dont le siège social est en Belgique.
Toutefois, le comptable du Centre l'a abandonné après avoir constaté qu'il ne répond pas aux spécificités comptables et budgétaires du Centre. De ce fait, sa valeur d'acquisition de 45.220,00 MAD est à porter au compte Pertes et Profits du prochain exercice comptable.

2.1.2. Ouvrages de la bibliothèque.

Les ouvrages de la bibliothèque n'ont enregistré aucun changement au cours de cet exercice. En valeur brute, ils sont estimés à 6.357.540,93 MAD (611.302$). Avec un amortissement cumulé de 6.307.275,10 MAD, sa valeur nette est évaluée **à 50.265,83 MAD** (4.833,25$), soit un peu plus de **1% de leur valeur d'acquisition.**

2.1.3. Mobilier et Matériel de Bureau:

Le compte Mobilier et Matériel de Bureau en valeur brute est évalué à 1.130.437,47MAD (108.695,91$), soit une hausse de 2.800,00 MAD relative à l'acquisition d'un fax télécopieur laser monochrome.

La valeur nette du mobilier et matériel de bureau est donnée comme suit :

- valeur brute au 01/07/2023 : = 1.130.437,47MAD;
- Amortissements cumulés au 30/06/2023 = - 1.060.971,66MAD ;
- dotation /exercice2023/2024 : = - 14.061,94 MAD ;

Valeur nette : = **55.403,87 MAD.**

Il faut rappeler que le taux appliqué pour le calcul de l'amortissement du mobilier et matériel de bureau est de **20 % de la valeur nette** de l'exercice précédent. Calculé sur la base de la valeur brute, le compte Mobilier et de Matériel de Bureau représente en valeur nette un taux de **4,90%** contre **5,91 %** de l'exercice 2022/2023.

2.1.4. Matériel d'Impression:

Il s'agit de l'appareil OFSET d'une valeur brute de 110.000,00 DH, amorti en totalité, donné en location depuis 1988 à la Sté E.M.I. au siège de laquelle il se trouve actuellement et qui, semble-t-il, est mis au rebut selon les déclarations de celle-ci et confirmé par le commissaire aux comptes en s'y rendant sur les lieux en 2015.

2.1.6. Dépôts et Cautionnement

Ce compte se chiffre à 53.634,66 MAD (5.363,47$) correspond à un dépôt de garantie en faveur de la société REDAL lors du **branchement du nouveau** siège du CAFRAD à Rabat au réseau de distribution d'eau et d'électricité.

2.2. Comptes de stock

Les comptes de stock totalisent au 30/06/2024 un montant de 164.965,10MAD (15.862,03$) contre 167.359,55MAD (16.735,95$) arrêté à la même date de l'exercice précédent.

Le **stock des *Cahiers Africains*** *d'Administration publique* constitue l'essentiel de ce compte en totalisant à lui seul 159.068,00MAD (15.304,62$) soit plus de98%du total de ce chapitre budgétaire. La détermination de sa valeur s'établit comme suit :

- 1.516 Cahiers édités depuis 2014 à 76,00 DH l'unité,= 115.216,00MAD;
- 312 " Etudes et Documents " à 76,00 MAD l'unité, = 23.712,00MAD ;
- 265 recueils et brochures à 76,00 MAD l'unité, = 20.140,00MAD.

Total = 159.068,00 MAD

Il y a lieu d'indiquer que les Cahiers et Actes édités avant 2014 ont une valeur nulle. Car, conformément aux recommandations du Commissaire aux Comptes dans son rapport de l'exercice budgétaire 88/89, seuls sont pris en considération les Cahiers ayant moins de 10 ans depuis l'année de leur édition.

Quant au **stock des produits divers** non consommés inventoriés au 30/06/2024, sa valeur s'établit comme ci-après :

- fournitures de bureau : 5.614,50 MAD;
- produits d'entretien : 282,60 MAD;

Total : **5.897,10 MAD.**

2.3. Comptes de tiers et de régularisation

Les comptes de Tiers et de Régularisation représentent 98 % du total de l'actif du bilan. Leur total net se chiffre à 33.692.773,30MAD (3.239.689,74$), compte non tenu des provisions pour risque de recouvrement des cotisations des Etats membres évaluées à 16.711.631,60 MAD et d'une créance douteuse de 956.395,05 MAD concernant la Société E.M.I.

Ce chapitre se compose de six comptes, en l'occurrence Dettes des Etats membres, Avance sur Salaires, Charges Payées ou Comptabilisées d'Avance, Produits à Recevoir, TVA à Récupérer et enfin Fournisseur E.M.I.

2.3.1.Dettes des Etats membres.

Les dettes des Etats membres à l'égard du CAFRAD exprimées en valeur nette s'élèvent à **33.600.544,09**MAD et constituent un peu plus de 99% du total de ce chapitre.

À parité du $ de 10,40 MAD retenue pour exécuter les opérations budgétaires de l'exercice 2023/2024, le total cumulé des cotisations théoriques établi au 30/6/2024 restant dû par les Etats membres, s'élève à **4.837.709,19**$ et à **3.230.352,39$ déduction faite des provisions pour risque de recouvrement**. Ces chiffres se décomposent comme ci-après :

- Le cumul des contributions restant dû au30/06/2023 : 4.648.709,20$;
- Cotisations au titre de l'exercice 2023/2024: + 667.537,69$;
- Encaissement de l'exercice 2023/2024 : - 478.537,70$

Total de la Dette au 30/06/2024 : 4.837.709,19 $

- Provisions antérieures/risque de recouvrement : -1.496.476,80$
- Provisions/risque de recouvrement de l'exercice : - 110.880,00$

Total net dû au 30/06/2024 : 3.230.352,39$.

Il convient d'indiquer que :

- le taux de recouvrement réalisé au 30/06/2024 par rapport au total cumulé des cotisations restant dû par les Etats membres, s'élève à un peu plus de **10 %,** soit le double taux de l'exercice précédent. :
- par rapport au total des cotisations annuelles de l'exercice 2023/2024, le taux de recouvrement atteint un peu moins de **73 %contre 32%** en comparaison avec l'exercice comptable écoulé. Ce qui marque un taux record réalisé au cours de ces cinq dernières années.
- Le tableau établi ci-après, retrace l'évolution de ces cotisations au cours des cinq derniers exercices budgétaires :

En $

Exercice	Cotisations Annuelles	Recouvrement	Taux de recouvrement	Parité $ en MAD
2019/2020	713.829	262.749	37 %	9,67
2020/2021	712.013	227.623	32 %	9,83
2021/2022	678.536	345.854	51%	8,90
2022/2023	670.148	211.508	32%	10,00
2023/2024	667.538	478.538	73%	10,40

Il importe de relever à ce sujet, que :

- Les variations du montant des cotisations annuelles d'un exercice à l'autre sont dues aux variations de la parité du $ en MAD concernant la cotisation annuelle du Maroc fixée en MAD constant, soit 678.680,00 MAD, tandis que celles des autres Etats sont libellées en $ fixe ;
- La cotisation du Maroc pour le prochain exercice **2024/2025, réglée comme à l'accoutumé par anticipation, n'est pas inclue dans le total de recouvrement** ;
- Le total recouvré cette année, constitue la meilleure performance de ces cinq derniers exercices comptables ;

- Sur un total de 40 pays membres au CAFRAD (dont 4 ayant gelé leur cotisation), **7 Etats** ont procédé au cours de cet exercice budgétaire au règlement partiel ou total de leur dette vis-à-vis du Centre ;
- 6 Etats membres sont débiteurs d'une cotisation dont trois (Afrique du Sud, Iles Maurice et Swaziland actuel ESWATINI) ont gelé leur contribution ;
- 2 Etats sont à jour, en l'occurrence, le Cameroun et le Maroc ;
- 3 Etats membres sont débiteurs de deux cotisations ;
- 29Etats sont débiteurs de plus de trois cotisations.

Ces cotisations fixées pour la plupart des Etats membres à 10.080,00 $ lors de la création du Centre en 1964 ne suffisent plus au CAFRAD à lui assurer le fonctionnement normal et régulier de ses activités. Il se trouve assez souvent, que par manque de moyens financiers suffisants, les objectifs fixés dans ses budgets ne sont réalisés que partiellement et s'accompagne par l'aggravation de son endettement à l'égard de son personnel et de ses fournisseurs. C'est pourquoi, nous estimons qu'elles doivent d'être actualisées périodiquement par rapport à l'évolution de l'inflation du pays hôte (le Maroc) pour pouvoir faire face aux besoins réels du Centre et d'atteindre les objectifs qu'il s'assigne de fixer au titre de chaque exercice budgétaire. Faute de quoi, la confection des budgets annuels et la programmation des évènements qui y sont inscrits restent théoriques et irréalisables partiellement ou totalement dans la plupart des cas.

2.3.2. TVA à récupérer

Le total de la TVA en instance de récupération est de 59.811,91 MAD qui se compose comme suit :

- TVA/exercices antérieurs	=	59.811,91MAD ;
-TVA/exercice courant 2023/2024	=	+12.488,38 MAD ;
-TVA/Restitution par la DGI en 2023/24	=	0;
TVA à récupérer	=	**72.300,29MAD**.

Pour rappel, le CAFRAD jouissant d'un statut diplomatique, il bénéficie de ce fait de l'exemption de la TVA sur ses achats effectués dans le pays hôte, le Maroc. A noter que sa restitution par le fisc fut soulevée par nos soins à partir de l'année 1995. Nos prédécesseurs n'y ont pas pu songer lors de leurs missions de vérification ; ce qui a entraîné un manque à gagner considérable pour le Centre depuis sa création en 1964.

2.3. 3. Produits à recevoir

Le total de ce compte s'élève à 6.956,26 MAD et représente le reliquat restant dû par l'organisme AOPC sur une prestation de service qui lui a été facturée en 1985 pour la somme de 16.000,00 MAD. Compte tenu de l'ancienneté de cette créance et eu égard aux dispositions du Code de Commerce du Maroc, cette créance est censé être prescrite et doit être soldée par le débit du compte Pertes et Profits.

2.3.4. Fournisseur- Client/ E.M.I.

Le compte 'Editions Marocaines et Internationales' (EMI) était à la fois client et fournisseur du Centre. En effet, au terme du contrat conclu le 28/10/1988, l'EMI s'engage à imprimer les *Cahiers africains d'Administration publique* et les impressions diverses du CAFRAD dont le total des frais est pris en déduction du prix de location de 65.000,00 MAD par an de l'appareil OFFSET, propriété du Centre.

Le total de la dette de l'EMI à l'égard du Centre s'élève à 956.395,05 MAD accumulée depuis plus de quatorze ans est considérée comme étant une créance douteuse. Le commissaire aux comptes dans le cadre de sa mission pour l'exercice comptable 2013/2014, s'est rendu sur le site de la Sté et avait pu constater que l'appareil ne fonctionne plus et mis en rebut. C'est la raison pour laquelle cette Sté évoque son refus de régler le montant qui lui est facturé, mais sans jamais l'avoir évoqué officiellement.
Vu l'importance de cette dette et son ancienneté, nous avons recommandé au cours de l'exercice 2018/2019 d'entreprendre une approche à l'amiable, sans quoi, envisager une action en en justice à moins que le Centre décide de procéder autrement et de l'annuler purement et simplement.

2.4. Comptes de disponibilités

Les comptes financiers arrêtés au 30/6/2024 font apparaître un solde total de **380.121,23MAD** contre 134.610,23 MAD de l'exercice antérieur. Il se décompose comme suit :

- Fonds Propres en $ chez BMCE bank : 103.422,96 MAD = 9.944,52$;
- Fonds Propres en MAD chez BP bank : 266.787,40 MAD = 25.652,63 $;
- Caisse en MAD : 1.450,00 MAD = 139,42 $.

Total Fonds Propres : 371.660,36 MAD=35.736,57$

- Donateurs en $ chez BMCE bank : 2.977,41 MAD = 286,29$
- Donateurs en MAD chez BP bank : 5.483,30 MAD = 527,24$

Total Fonds Donateurs : 8.460,71 MAD= 813,53$

TOTAL DISPONIBLE: 380.121,07 MAD= 36.550,10$.

Par ailleurs, le rapprochement des soldes tels qu'ils apparaissent sur les relevés bancaires par rapport aux soldes des écritures comptables a permis de relever que les chèques ci-dessus émis par le CAFRAD en règlement de certains frais ou factures sont, au regard des dispositions du pays hôte en matière de chèques bancaires, **frappés de prescription** :

En MAD

Chèque N°	Date d'émission	Montant	Bénéficiaires
5399414	30/06/2011	655,00	Bal Hôtel Associados, OP345
827821	10/12/2012	2185,00	Bal Hôtel Associados OP84 et MT 8bis
3374168	30/06/2013	1520,00	Bal Hôtel Associados OP 387
3374232	02/10/2013	35,66	DG Monney Mouandjo OP61,MT 7bis
8973941	15/09/2015	1368,00	Station Total MT57bis
6253934	27/01/2021	216,00	Chef de Centre-Tanger OP 64
7609525	01/04/2021	1986,80	Amendis OP 121
6575860	19/05/2022	144,27	Amendis OP248
6575864	27/05/2022	11,00	Aziz OP251
	TOTAL	**8.121,73**	

Ces montants sont à ré imputer au débit du compte de la Banque par le crédit du compte Pertes et Profits sur Exercices Antérieurs (Recettes Diverses).

Chapitre III. Analyse des comptes du passif du bilan

Les comptes du passif du bilan retracent les moyens financiers ayant servi à financer les éléments qui apparaissent à l'actif du bilan.

Le passif du bilan peut être décomposé en moyens propres et de la dette du CAFRAD.

3.1. Les moyens propres du CAFRAD:

Les moyens propres du Centre se décomposent en trois catégories de comptes:
- les réserves ;
- réserves des Cahiers Africains ;
- report à nouveau.

3.1.1. Réserves: d'un total **de 4.154.341,70**MAD constitue l'apport financier initial effectué par les États membres lors de la **création du Centre en 1964**.

3.1.2. Réserves des Cahiers Africains: évaluées à **159.068,00**MAD., les réserves de Cahiers Africains représentent la valeur actuelle arrêtée au 30/6/2024du stock des Cahiers Africains. Ce total est détaillé comme suit:

1.516 Cahiers Africains	x 76,00 DH	=	115.216,00 MAD;
312 Etudes et Documents	x 76,00 DH	=	23.712,00 MAD;
265Actes et recueils	x 76,00 DH	=	20.140,00 MAD.
Total		=	**159.068,00 MAD**

Comme indiqué ci-dessus, seuls sont pris en évaluation les Cahiers Africains ayant moins de dix ans d'ancienneté, soit ceux édités depuis 2014.

3.2. Les dettes du CAFRAD:

On peut distinguer deux principales catégories de dettes, en l'occurrence les fournisseurs et les créanciers divers.

3.2.1. Fournisseurs :

La dette du CAFRAD à l'égard de ses fournisseurs et créanciers divers totalise au 30/6/2024 un montant de **572.205,01MAD**.
Son évolution à travers les cinq derniers exercices est retracée dans le tableau ci-après :

Exercice	Montant en MAD	Montant en $	Parité $
2019/2020	860.706,08	88.187,10	9,67 MAD
2020/2021	948.799,87	96.520,84	9,83 MAD
2021/2022	601.525,54	67.587,14	8,90 MAD

2022/2023	661.434,73	66.143,47	10,00 MAD
2023/2024	572.205,01	55.019,73	10,40 MAD

Comme on peut le constater, la dette en monnaie locale du Centre à l'égard de ses fournisseurs a marqué une baisse de **89.230,00MAD** au cours de l'exercice comptable en audit en comparaison à celle enregistrée il y a an. Cette heureuse constatation est due à une nette amélioration de la situation financière du CAFRAD qui est le résultat unique de la forte hausse du recouvrement des cotisations des Etats membres ayant atteint un niveau record de ce quinquina totalisant 4.976.792,08MAD (478.537,70$) en hausse de 126% par rapport au total réalisé à la même date de l'exercice précédent qui n'était que de 2.115.080,00 MAD (211.508$).Encore, faut-il le remarquer que la diminution de cette dette aurait pu être plus importante si certains paiements n'avaient pas pris du retard à atterrir dans le compte bancaire avant la date de clôture de l'exercice comptable.

3.2.2. Créanciers divers.

Il s'agit notamment :

- Assurance Retraite CIMR : 794.909,47MAD ;
- Personnel (frais à payer) : 1.084.953,38 MAD ;
- Rémunération due au Personnel : 1.887.565,56MAD.

TOTAL : 3.767.428,41MAD.

L'amélioration relative de la situation financière du Centre constatée au cours de l'exercice, grâce notamment à une hausse remarquable de sa principale ressource de financement, en occurrence les cotisations des pays membres, est affectée quasi exclusivement au paiement des arriérés de salaires. Ainsi, le total cumulé de ce dernier qui s'élevait à 3.671.515,40 MAD au 30/06/2023 a baissé de 50% pour atteindre 1.887.565,56MAD à la date de la clôture de l'exercice. **Le total des arriérées de salaires sus-indiqué représente l'équivalent de dix mois de retard de paiement**.

En revanche, les cotisations patronales et salariales dues à l'organisme assureur CIMR non seulement non marquées aucun paiement, mais aussi celles relatives à l'exercice en cours totalisant 207.808,86 MAD se sont ajoutées aux arriérés de l'année précédente pour atteindre la somme de 794.909,47 MAD.

S'agissant du compte Frais à payer dont le solde a doublé par rapport à celui d'il y a an est dû à la prise en écriture de l'Indemnité de Fin de Service d'un montant de 529.239,00 MAD restant à régler au D.G. sortant.

3.2.3.Evolution du passif exigible:

Le passif exigible du CAFRAD a évolué au cours des quatre derniers exercices comptables comme suit:

En MAD

Intitulés	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	30/06/2024
- Tiers	4.161.583,54	5.183.285,68	6.173.609,43	**4.375.205,42**
- Banques	0	0	0	0
- Avances donateurs	0	0	0	0
Total exigible	4.161.583,54	5.183.285,68	6.173.609,43	4.375.205,42
- Disponibilités	280.296,36	103.621,70	134.610,23	380.121,07

- Exigible net	**-3.881.287,18**	**-5.079.633,98**	**-6.038.999,20**	**-3.995.084,35**

Après avoir enregistré une forte accentuation du passif exigible notamment au cours de l'exercice précédent caractérisé par une réalisation de recettes la plus basse qu'a connue le Centre, il va sans dire que la tendance baissière significative de l'exercice s'explique par l'amélioration relative de la situation financière du CAFRAD qu'on a évoqué ci-dessus.

Chapitre IV. Analyse des comptes de gestion

Les comptes de gestion peuvent être classés en trois groupes de comptes :

- les charges ;
- les produits ;
- le résultat.

4.1. Les comptes de charges:

Leur évolution au cours des 4 derniers exercices est donnée au tableau ci-après:

En MAD

Comptes	EXERCICES			
	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
- Matières et fournitures	31.819,42	22.561,95	25.725,16	30.602,69
- Transports	15.045,50	16.193,50	70.217,19	65.448,38
- Autres services	161.777,75	55.340,08	98.804,44	91.645,41
- Charges et Pertes diverses	293.762,02	321.003,17	203.308,38	380.840,94
- Frais de Personnel	2.948.192,43	2.931.871,55	2.793.323,90	3.011.744,10
S/Total	3.450.596,94	3.346.970,25	3.191.379,07	3.580.281,52
- Dotations aux amortissements et provisions	1.219.509,28	1.226.345,35	1.221.070,66	1.255.786,57
Total Général	4.670.106,22	4.573.315,60	4.412.449,73	4.836.068,09

En général, le niveau de réalisation de dépenses ne dépend pas uniquement des projections programmées au budget de chacun des exercices comptable. Leur niveau de réalisation dépend davantage du montant de recouvrements réalisés dont dépend à son tour les activités scientifiques que le Centre s'assigne de réaliser. Cependant, la plupart de ces dépenses étant indispensable au fonctionnement du Centre et partant incompressibles, leur baisse constatée au cours de ces deux précédents exercices trouve son explication par le gel de toute activité scientifique et annulation de réunions statures suite aux restrictions contraignantes prises dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19. D'autre part, la façon dont ils sont confectionnés et exécutés les budgets, ne permet pas un contrôle sur l'évolution de cette dette. En effet, si en règle générale, c'est le niveau des recettes réalisables qui sert à déterminer le niveau de crédits budgétaires à allouer aux différentes rubriques budgétaires de dépenses, il n'en est pas ainsi pour le Centre. En effet, ces dépenses étant programmées au stricte nécessaire devenant incompressibles, leur total sert à l'inverse à déterminer les recettes à inscrire théoriquement au budget et ce, pour pouvoir présenter le document budget en équilibre, comme le veut le

principe de l'équilibre budgétaire. Une fois le budget établi, ni le Contrôleur Financier ni l'Agent Comptable ne peuvent refuser l'engagement des dépenses tant que les crédits ouverts sont suffisants, sans même se soucier des recettes qui pour la plupart ont un caractère incertain et imprévisible quant à leur réalisation. Il va sans dire que le paiement régulier des cotisations des pays membres, constituant plus de 90% de ses ressources financières du CAFRAD, permettra seul une meilleure programmation des dépenses et une gestion efficace de ses dettes.

4.1.1. Matières et Fournitures Diverses

Cette catégorie de dépenses est formée essentiellement de fournitures de bureau consommées (22.450,70MAD), d'éclairage des bureaux (6.064,98 MAD) et de consommation d'eau (894,46 MAD).Leur part par rapport au total des dépenses budgétaires reste faible et présente souvent moins de 1%.

4.1.2. Transport

Les frais de transport **totalisant 65.448,38 MA**D sont constitués de frais de déplacement à l'intérieur du pays-siège, le Maroc, à concurrence de 43.005,50 MAD et de frais de mission à l'étranger du Directeur Général au coût de 22.442,88 MAD.

4.1.3. Autres Services

Avec un total de **91.645,41.MAD,** ce compte se compose essentiellement d'honoraires d'expert à hauteur de 35.000,00 MAD, de frais de communication et d'affranchissements postaux au prix de 37.172,34 et enfin de 17.672,07MAD de commissions et d'agios bancaires.

4.1.4. Charges et Pertes Diverses:

Les Charges et Pertes Diverses, avec un total de 380.840,94 MAD est le chapitre de dépenses qui se situe régulièrement devant les Frais du Personnel en terme de niveau des frais engagés. Ce total se décompose en :

- Frais d'Assurance du Personnel (CIMR): 117.118,26 MAD ;
- Conseil d'Administration (frais de traduction): 4.400,00 MAD
- Pertes de Changes : 227.660,54 MAD ;
- Frais de Publication : 16.400,00 MAD ;
- Cotisations aux Institutions Internationales : 15.262,14 MAD.

  Total : 380.840,94 MAD.

4.1.5.Frais du Personnel

Les frais du personnel se décomposent en quatre catégories :

-Traitement du Directeur Général :	105.847,80$	= 1.058.478,00MAD;
-Indemnités de Fin de Service du D.G.	: 52.923,90$	= 529.239,00 MAD ;
-Traitement/Personnel Professionnel:	75.728,07$	= 757.280,70$MAD;
-Traitement/ Personnel/S. généraux:	60.794,64$	= 607.946,40MAD;
-Salaire /Personnel de maintenance :	5.880,00$	=58.800,00MAD.
Total:	**301.174,41$**	**=3.011.744,10 MAD.**

La variation de la masse salariale de l'exercice en audit par rapport à l'exercice2022/2023 est due d'une part à la constatation comptable de l'indemnité de fin de service précitée due au

D.G. et d'autre part par le départ en congé sabbatique d'une année (sans paiement) de Mme Basma Bouziani, agent professionnel PC/1/1.

4.2. Les comptes de produits:

Les comptes de produits constituent les ressources financières destinées à couvrir les dépenses budgétaires du Centre. Le tableau suivant reprend leur composition et leur évolution à travers les quatre derniers exercices comptables.

En MAD

Exercice / Nature	2020/2021	2021/2022	2022/2023	2023/2024
- Contributions des Etats Membres	6.950.910,00	6.519.032,20	6.370.226,00	6.821.936,00
- Ventes publications	3.126,25	0	6.283,85	1.011,50
- Prestations de services	0	0	0	0
- Location d'équipement	65.000,00	65.000,00	65.000,00	65.000,00
- Autres produits	15.264,53	0	0	0
- Dons et legs	0	0	0	5.148,000
- Différence de change	16.674,43	143.331,04	73.786,09	19.241,67
Sous total	**7.050.975,21**	**6.727.363,24**	**6.515.295,94**	**6.912.337,17**
- **Ecarts des cours à l'ouverture**	346.102,25	0	3.101.239,76	1.270.468,94
Total	**7.397.077,46**	**6.727.363,24**	**9.616.535,70**	**8.182.806,110**

Le tableau ci - avant appelle quelques commentaires :

4.2.1. Cotisations des Etats membres :

Les cotisations des Etats membres constituent la principale ressource financière du CAFRAD à plus de 95% du budget. Leur montant et leur règlement sont libellés en $ à l'exception du pays-hôte le Maroc qui s'acquitte en sa monnaie locale, le Dirham. **Exprimées en MAD**, **les fluctuations constatées d'un exercice à l'autre de ces cotisations sont dues au changement d'un exercice à l'autre de la parité du $ par rapport à la monnaie locale et dans laquelle est tenue la comptabilité financière.**

4.2.2. Ventes de Publications :

Sont constituées exclusivement de *Cahiers Africains* publiés par le Centre. Le montant réalisé au terme de chaque exercice comptable reste très faible et bien souvent ne couvre même les frais de leur édition.

4.2.3. Prestations de Services: sont formées principalement de droit d'inscription et de participation aux séminaires institué par le CAFRAD depuis 2007, suivant décision n° 7/2007 fixant le taux de participation à 300 $ par personne. Depuis la pandémie Covid-19, il n'y a pas eu séminaire.

4.2.4. Location d'Equipement:

Il s'agit de l'appareil offset, propriété du Centre, donné en location à la société E.M.I. Celle-ci aux termes d'un contrat conclu le 28/10/1988 avec le CAFRAD, s'engage à imprimer les *Cahiers Africains* et les Nouvelles du CAFRAD et dont le total facturé est pris en déduction du prix de la location dudit appareil fixé à 65.000,00 MAD par an.
Toutefois, le commissaire aux comptes a indiqué dans son rapport de l'exercice 2013/2014 qu'il s'est rendu au siège de ladite société et a pu se rendre compte que l'appareil en question est hors usage et mis au rebut depuis une dizaine années. C'est la raison pour laquelle le locataire de cette machine ne respecte plus ses engagements à savoir l'impression des dépliants et les séries des Cahiers-Africains en compensation du prix de sa location. Cette dette en augmentation chaque année du prix de la location annuelle a cumulé cette année un total 956.395,05 MAD. Elle est prise en écriture comme douteuse dans son intégralité et apparaît au bilan comme nulle en sa valeur nette. Cette situation ne peut perdurer indéfiniment sans trouver de solution. Dès lors, il revient au CAFRAD de choisir l'attitude à adopter à l'égard de cette Sté en envisageant soit d'entreprendre une action en justice, soit de trouver une solution à l'amiable, ou soit encore de décider d'abandonner purement simplement cette dette en la portant une fois pour toute comme pertes et profits.

4.2.5. Autres Produits.

Ce compte retrace toutes les recettes, autres que celles définies au budget, en l'occurrence les six comptes indiqués au tableau ci-avant. Il n'y a eu cette année aucune recette réalisée.

4.2.6. Différences de Change.

Avec un solde total de19.241,67MAD en gain, ce résultat est constitué de la différence entre les conversions bancaires des $ en MAD au cours du jour et celles déterminées en écritures comptables par l'application du taux fixe retenu pour l'exercice comptable, soit 10,40 MAD pour un $ retenu pour notre exercice.

4.3. Résultat de l'exercice

L'exercice comptable 2023/2024 s'est clôturé avec une perte de**3.346.738,02** MAD que l'on peut déterminer comme suit :

- Produits :	8.182.806,11 MAD ;
- Charges:	-.836.068,09MAD.
Gains de l'exercice	**3.346.738,02 MAD**

Ce résultat positif dégagé par le Centre est attribué principalement au renforcement de la parité du $ par rapport à la monnaie locale le MAD qui s'est accru cette année de **4%**en passant d'un exercice à l'autre. De ce fait, le cumul de la dette des Etats membres libellée en $, a enregistré un accroissement de même ordre en comptabilité financière tenue en MAD. L'incidence comptable de cette variation de parité à l'ouverture du présent exercice est détaillée à la page 3 du rapport.
Il importe d'indiquer que ce résultat en gain, aussi important qu'il soit, reste théorique et ne constitue pas un enrichissement du Centre. Il le serait dans ce sens si tous les Etats

membre avaient procédé au règlement de leurs cotisations annuelles. Ce montant se trouve ainsi consolidé dans la dette cumulée de ces Etats qui figure à l'actif du bilan au regard du compte 4400 (voir annexe 1).

PARTIE II : APPRECIATION DE LA STRUCTURE ET ANALYSEDE L'EXECUTION DU BUDGET 2023/2024

Cette partie comportera deux chapitres, l'un sera consacré à l'appréciation de la structure du budget du CAFRAD et l'autre à l'analyse de son exécution.

Chapitre I. Appréciation de la structure du budget.

Le budget de l'exercice comptable 2023/2024 a été élaboré suivant la structure et le cadre proposé par le contrôleur financier au Conseil d'Administration qui l'a approuvé lors de sa 26ème session ordinaire.

À l'instar des années budgétaires précédentes, le budget se présente sous forme d'un cadre tout fait dans lequel sont retracées les informations chiffrées et évaluées ainsi que les bases de valeur et les explications nécessaires à leur détermination.

L'effort continu déployé d'une année à l'autre visant à apporter une amélioration quant à la structure, au contenu du budget et à l'énumération détaillée de différentes ressources et charges du CAFRAD a atteint son objectif maximal.

Le cadre du budget qui s'est enrichi d'un exercice à l'autre des modifications et des perfectionnements qui lui avaient été apportés ont fait de ce document un instrument de gestion complet et approprié quant à la nature de l'activité du CAFRAD, et conforme aux dispositions de son Règlement financier et comptable. La présentation uniforme et constante d'un exercice à l'autre de la structure et du contenu du budget est de nature à faciliter la préparation des prévisions budgétaires et leur opération d'exécution. Le budget est ainsi devenu un document familier et aisé à consulter par les organes du CAFRAD, appelés à y mettre leur appréciation. De même, cet outil de gestion de par sa structure constante, a l'avantage de rendre aisé la comparaison d'une année à l'autre des informations chiffrées qu'il contient et d'en suivre ainsi le profil de leur évolution.

Cette structure, inspirée largement de celle du plan comptable et financier élaboré et appliqué par le CAFRAD, a l'avantage d'assurer une liaison et un contrôle réciproque au niveau des recettes et des dépenses constatées dans la comptabilité financière et la comptabilité budgétaire du CAFRAD. Elle permet le collationnement d'un compte comptable avec son chapitre budgétaire correspondant.

En conséquence, et compte tenu du fait que la nature des recettes et des dépenses d'un exercice budgétaire à l'autre reste constante, aucune modification ni suggestion nouvelle ne se sont avérées nécessaires à formuler quant à la structure et à la manière de représenter le document budget.

Cela étant, le budget du CAFRAD s'établit en deux parties. La première décrit les prévisions des différentes ressources du CAFRAD et la deuxième, celle afférente aux réalisations des dépenses.

La première partie, prévision des recettes, se subdivise en cinq chapitres :

- **Chapitre I** : "**Contributions des Etats membres**" constitue la principale ressource de recette du CAFRAD. En effet, le montant porté tant en prévision qu'en réalisation présente un taux qui varie entre 85 et 95% du total des ressources du budget, selon l'exercice comptable.

- **Chapitre II** : "**Recettes provenant de l'activité du CAFRAD**" décrit les prévisions des recettes provenant du produit de la vente des publications du centre, en l'occurrence les "Cahiers Africains". Le montant de recettes" en prévision réalisée n'atteint même pas le taux de 1% du total des recettes budgétaires du Centre.

- **Chapitre III** : "**Revenus des biens du CAFRAD**" décrit les prévisions des recettes qui proviennent des activités accessoires du Centre et qui consistent habituellement à donner en location des biens du CAFRAD. Ces prévisions ayant un caractère incertain et donc difficiles à évaluer constituent généralement une ressource de faible importance atteignant rarement la fourchette de 2% du total des prévisions budgétaires.

- **Chapitre IV** : '' **Prestations de services''** retracent les prévisions de recettes relatives aux droits de participation aux activités du CAFRAD, notamment les droits d'inscription aux séminaires institués par le Centre depuis l'exercice budgétaire 2007/2008;

- **Chapitre V :"Recettes diverses"** constatent en général la récupération de frais divers et les recettes accidentelles telles que les dons reçus et les différences de charges en faveur du Centre sur les opérations d'encaissement et de décaissement en devises. Par leur caractère incertain, l'évaluation de leur montant en prévision comme pour le chapitre précédent est difficile à établir. Leur importance par rapport au total des recettes dépasse rarement le taux de 10 %.

La deuxième partie du budget, quant à elle, se compose de deux sections. La première retrace la description des prévisions des dépenses de fonctionnement et la deuxième partie décrit les opérations en capital.

La première section se subdivise en **cinq chapitres**, lesquels chapitres se subdivisent à leur tour en articles qui, eux-mêmes se subdivisent en paragraphes établis en fonction de la nature et de l'objet de la catégorie ou de la spécificité de la dépense. Chaque nature de dépenses est assortie d'un intitulé approprié.

La deuxième section dite Opérations en Capital se composant de **quatre chapitres** retracent les prévisions des biens d'équipement.

Ces chapitres du budget sont donnés ci-après :

- **Chapitre VI : Dépenses du Personnel**
- **Chapitre VII : Frais Généraux.**
- **Chapitre VIII : Réunions Statutaires.**
- **Chapitre IX : Activités Scientifiques.**
- **Chapitre X : Règlement des Dettes.**
- **Chapitre XI : Achat d'Equipement.**
- **Chapitre XII : Achat de Matériel de Bureau.**
- **Chapitre XIII : Achat de Matériel d'Interprétation.**
- **Chapitre XIV : Achat de Véhicule.**

Chapitre II. Exécution du budget

Le budget juillet 2023 - juin 2024a été arrêté tant en recettes qu'en dépenses à la somme totale de **1.183.337,00 $** contre 1.306.207,00$ de l'exercice précédent, soit une **baisse** de **122.870,00$**. Cependant, exprimé en monnaie locale le MAD dont la parité retenue par rapport au $ pour l'exécution des opérations de recettes et de dépenses est passé **de 10,00 à 10,40** MAD pour le présent budget, cette baisse n'est que de **855.365,20 MAD** soit l'équivalent de **82.246$.**

Son exécution reste fortement tributaire du paiement des cotisations des Etats membres qui constituent à elles seules plus de 94 % des ressources de financement du CAFRAD. En d'autres termes, l'exécution normale du budget dépend du bon vouloir des pays membres de s'acquitter de leurs cotisations annuelles et de leurs arriérés de dettes.

2.1. Les recettes

À l'instar des exercices comptables précédents, les projections des recettes comme celles de dépenses ont été évaluées dans un état d'esprit d'austérité et de crise financière. Le montant total a été arrêté pour cet exercice budgétaire à la somme de **1.183.337,00** $.

Le tableau donné ci-après retrace les variations enregistrées entre les évaluations des recettes et leurs réalisations.

En $

Ressources	Prévisions	Réalisations	% Réalisations
- Contribution des Etats membres	1.078.237,00	478.537,70	44%
- Recettes provenant de l'activité du CAFRAD	1.500,00	97,26	6%
- Revenus des biens du CAFRAD	8.600,00	6.250,00	73%
- Prestations de service	45.000,00	0	0%
- Recettes diverses	50.000,00	2.345,16	5%
Total	**1.183.337,00**	**487.230,12**	**41%**

Les écarts démesurés entre les prévisions et les réalisations que fait ressortir le tableau donné ci - avant ne peuvent être considérés comme étant le résultat de l'incompétence ou de manque de l'objectivité des responsables du Centre qui, au contraire, sont d'une qualité supérieure. Leurs variations proviennent du fait que **les projections au titre des contributions des Etats membres, principale ressource du CAFRAD couvrant plus de90 % de ses dépenses sont établies d'une manière théorique, de façon à présenter le budget en équilibre par rapport au total des dépenses.**

Quant aux autres catégories de recettes, leur caractère incertain et aléatoire rend leur prévision difficile à évaluer. Cependant, comme leur importance est faible et atteignant rarement le taux de 10% du total des projections, les écarts entre leur évaluation et leur réalisation, aussi importantes qu'ils soient, n'affectent que faiblement l'exécution des opérations budgétaires.

Cela étant, les Etats membres qui ont procédé au règlement de leurs cotisations au cours de l'exercice 2023/2024 sont donnés comme suit :

- **Bénin** : exercice 2021/22	10.080,00$;
- **Camerou**n : exercices 2019/20 à 2023/24 (5ex) :	100.800,00$;
- **Cap Vert** : exercices 2016/17à 2023/24 (8ex) :	80.640,00$;
- **Maroc** : 2023/2024 :	65.257,70$;
- **Sénéga**l : exercices 2016/17 à 2019/20 (4ex) :	80.640,00$;
-**Tunisie** : exercice 2022/23:	20.160,00$;
- **Zimbabwe** : exercices 2016/17 à 2021/22(6ex) :	120.960,00$.
Total de l'exercice 2023/2024 :	**478.537,70$**

Il convient d'indiquer que ce total recouvré n'inclut pas la cotisation du Maroc de 678.680,00 MAD (65.257,70$) **payée par anticipation** au titre du prochain exercice**2024/2025**, comme il a toujours l'habitude de le faire chaque année.

2.2. Les dépenses

Les prévisions de dépenses ont été évaluées à un total de **1.183.337,00**$ contre 1.316.207,00$ de l'exercice écoulé, en baisse de 132.870,00$.

2.2.1.Les dépenses du personnel

Les dépenses du personnel comportent six articles budgétaires, à savoir, Traitements et Salaires, Indemnités et Allocations, Charges Sociales Afférentes au Personnel, Missions et Déplacements à l'intérieur, Missions et déplacements à l'Etranger et Frais de Formation. Les crédits budgétaires qui leur sont alloués s'élèvent **612.537,00 $** et constituent **52%** du total des **prévisions** budgétaires et**44%** du total du budget **réalisé**.

Comme déjà indiqué au chapitre IV §1-d ci-dessus, ces dépenses sont évaluées tant en prévision qu'en réalisation à 10,00 MAD pour un $ en vertu de la Décision du Conseil d'Administration n° 2007/9.

2.2.1.1. Traitements et Salaires

Le montant total inscrit en prévision au regard de l'article Traitements et Salaires s'élève à 356.662,00 $ contre 384.793,00 $ de l'exercice 2022/2023. Les Traitements du Directeur Général, comme pour l'exercice précédent, sont évalués à 84.582,00 $. Le traitement du personnel de la catégorie professionnelle est estimé à 168.310,00$ en baisse de 30.516,00$ par rapport à l'exercice écoulé. Quant aux Services Généraux, leur prévision est évaluée à 87.650,00$ presque au même niveau l'exercice 2022/2023. S'agissant du Personnel de Maintenance dont le salaire est fixé en MAD, son évaluation est de 6.120,00$ comme par l'année passée. Enfin, pour les représentants du CAFRAD, il a été alloué 10.000,00$ de crédits sans qu'aucune dépense n'ait pu être constatée.

Les engagements budgétaires de ce chapitre de dépenses porte sur un total de 218.196,84$, soit un taux de 61% des Prévisions. Le CAFRAD aux prises avec ses difficultés financières lancinantes, n'a pu procéder au règlement que **62.907,53$. La différence de 155.288,63$ qui en résulte est portée comme dette à l'égard du Personnel qui représente à la date de la clôture de l'exercice l'équivalent de dix mois de salaire d'impayés. Cette situation regrettable engendre un malaise inquiétant parmi l'ensemble du personnel. Il revient au Conseil d'Administration de trouver en urgence à ce problème et de permettre ainsi à l'institution de fonctionner dans les conditions normales**

2.2.1.2. Indemnités et Allocations

Les projections des indemnités et allocations au personnel sont évaluées à **115.376,00$ au même niveau que le budget antérieur.** Pour les mêmes raisons évoquées ci-avant, seul le montant de **11.427,43$ est suivi de paiement**. La différence qui en résulte, soit **71.427,43$ vient en augmentation des arriérés de dettes**.

2.2.1.3. Charges sociales afférentes au personnel

Les charges sociales afférentes au personnel sont constituées d'assurances maladie, décès et retraites du personnel. Comme pour le budget de l'année passée Leurs prévisions, ont été évaluées à **111.000,00$.** Sur un total **11.261,38$ d'engagemen**t visé par le contrôleur financier, aucun règlement n'a pu être effectué et **le tout** est porté comme dette vis-à-vis de **l'assureur de retraite CIMR.**

2.2.1.4. Missions et déplacements

On distingue deux catégories de déplacement, l'un dans le pays-hôte le Maroc et l'autre à l'étranger.

2.2.1.4.1.A l'intérieur du Maroc :les prévisions concernant les déplacements à l'intérieur du Maroc sont évaluées à **12.499,00** $. Leur constatation se chiffre à **4.135,13**$. Cela s'explique par le fait que les activités scientifiques qui impactent fortement cette rubrique budgétaire, n'ont pas pu avoir lieu au cours de l'exercice en audit.

2.2.1.4.2. A l'étranger : comme pour le budget antérieur, les estimations de crédits pour les déplacements hors du pays-siège sont de l'ordre de **16.000,00**$. Pour des raisons invoquées ci-dessus, les réalisations constatées n'ont atteint que la somme de **2.164,97** de frais de mission du Directeur Général pour sa participation à la Conférence Internationale sur la Liberté et Démocratie et la Bonne Gouvernance qui a eu lieu le 8 et le 9/04/24 au Cap Vert.

2.2.2. Les frais généraux

Les crédits prévus au budget totalisent 93.800,00$, soit à quelque centaine de $ près, l'équivalent des crédits alloués au budget 2022/2023. Comme pour ce dernier, ils représentant environ 8% du total des dépenses budgétaires.
Les réalisations ont atteint 37.471,31$ suivies de paiement en totalité.
Ce chapitre est composé de treize lignes budgétaires que nous analyserons ci-après.

2.2.2.1.Fonctionnement du Parc Automobile

Il faut rappeler que le Centre depuis deux ans ne dispose d'aucun véhicule de service.
Le montant programmé dans le budget étant fixé à 4.000,00$. Mais aucune dépense n'a été effectuée.

2.2.2.2. Frais télécom & affranchissement

Les crédits alloués aux frais de télécommunication et affranchissements postaux totalisent 9.000,00$. Le total de règlement s'élève à 2.872,16$ par rapport à un total de 4.850,00$ de crédits engagés.

2.2.2.3.Aménagement et entretien du bâtiment

Les crédits ouverts au titre de cette ligne budgétaire se chiffrent à 6.300,00$. Les dépenses engagées sont évaluées à 894,61$ dont 663,00$ de constaté au titre de frais d'éclairage et 136,87$ d'achat de produits d'entretien.

2..2.2.4.Entretien et réparation du mobilier et matériel de bureau

Comme pour l'exercice précédent, cet article pour lequel on avait prévu 4.500,00$ de crédits n'a pu constater que la modique somme de 138,46$.

2.2.2.5.Frais financiers

Il s'agit de frais bancaires et de pertes de changes. À l'instar des exercices antérieurs, leurs prévisions sont estimées à 24.000,00$. Les **pertes de changes** résultant de la différence entre les cours du jour du $ et le taux de 10,40MAD retenu pour 1 $ comme base pour exécuter les opérations budgétaires de l'exercice ont atteint la somme de **21.880,44**$.Quant **aux agios bancaires** pour lesquels on avait prévu 4.000,00$, leur réalisation se chiffre à **1.699,23$** précomptés à la source par les banques.

2.2.2.6. Impressions et frais de publication

Les crédits ouverts pour ce chapitre budgétaire s'élèvent à 15.000,00$. Les réalisations ont porté principalement sur la publication des Cahiers Africains, série n° 88.Les dépenses facturées totalisent 2.315,39$ détaillées comme suit :

- 300 Cahiers Africains, série n° 88 : 1.892,31$
- Frais de traduction : 423,08$

Total : 2.315,390$

2.2.2.7.Cotisations, abonnement et frais de documentation

Formées en totalité d'abonnement aux institutions internationales et aux revues scientifiques, les prévisions de cet article, ont été évaluées à 8.000,00$.Un total de **1.499,45$** a été constaté et au titre des cotisations annuelles au profit du Bureau International de Travail (dont le Centre est membre) et l'association internationale des institutions administratives AI.E.I.A, soit respectivement **1.000,00$** et **499,45$** réglés en totalité.

2.2.2.8.. Fournitures de bureau

Formés de consommables informatiques en quasi-totalité, leurs crédits inscrits au budget s'élèvent au départ à 5.000,00$.Le montant facturé et réglé s'élève à**726,08$.**

2.2.2.9. Fournitures informatiques

Comme pour la rubrique précédente, 6.000,00$ de crédits ont été alloué pour les approvisionnements en consommables informatiques. Au final, leur total facturé est de l'ordre de **2.048,07$** représentant 34% de leurs prévisions.

2.2.2.10. Honoraires pour experts, avocats, commissaire aux comptes, stagiaires et personnel temporaire:

Programmés pour 5.000$, leur constatation est de **3.365,38$ d'honoraires** au profit des experts externes.

2.2.2.11. Frais de représentation et d'accueil

Formés principalement d'estimation de frais de restauration, de transport, de vidéo films réalisés lors de la tenue de la réunion annuelle du Conseil d'Administration, leur montant prévisionnel est fixé à 4.500,00$.Hormis le paiement de **32,04$** lors d'une pause de café, les autres frais occasionnés par la tenue du 59ème session ordinaire du Conseil d'Administration ont été **réglés par le Gouvernement Marocain**.

2.2.2.12 Frais divers

Constitués de 500,00$ de provision pour paiement de taxes et de 2.000,00$ de frais imprévus, cette rubrique comme pour l'exercice écoulé n'a enregistré aucune réalisation.

2.2. 3.Réunions statutaires

Inscrites au budget pour **20.000,00**$ pour la tenue de la tenue de la 59ème session ordinaire du Conseil d'Administration qui a eu lieu le 9 juillet 2024 à Rabat, tous les frais y afférents ont été pris également **en charge par le Gouvernement Marocain.**

2.3.Activités scientifiques

L'enveloppe budgétaire allouée à ce chapitre est estimé à 107.000,00$. Depuis la crise sanitaire covid-19 à la date de clôture de l'exercice 20.2 3 /2024, aucune activité scientifique n'a été entreprise au cours de ces quatre dernières années. Cela est dû aux conséquences de cette pandémie et au manque cruel de moyens financiers résultant du faible recouvrement des cotisations des Etats membres, principales ressources de financement du CAFRAD. **Une fois encore, il y a lieu de rappeler que son avenir dépend du bon vouloir de ces Etats à s'acquitter régulièrement de leurs cotisations annuelles. Ceci étant, aucune dépense n'a été effectuée et un prélèvement de crédits de 71.084,69$ a été opéré pour le règlement des arriérés de dettes**.

2.5.Règlement des dettes

Estimée au départ à 300.000,00$, puis par prélèvement de crédit 71.084,69$ sur la rubrique budgétaire précédente, les crédits inscrits au budget s'élèvent à **371.084,69$. Grace à l'amélioration relative de sa situation financière**, qui est la conséquence d'une hausse de 126% du taux de recouvrement des cotisations des pays membres, le Centre a pu débourser **365.223,81$, consacrés principalement aux arriérés de salaires**. Ce qui constitue un montant record jamais atteint au cours des cinq derniers exercices budgétaires.

2.6.Opérations en capital

Les prévisions pour la section d'investissement totalisent 40.000,00$. Seule une modique somme de 323,08$ a été constatée et porte sur l'acquisition d'un fax télécopieur laser.

CONCLUSION

En conclusion, et suite à notre examen approfondi des comptes de la comptabilité financière et de la comptabilité budgétaire du CAFRAD pour la période juillet 2023-juin 2024, nous avons mené cette mission en application du mandat qui nous a été donné par le Directeur Général et conformément aux normes d'audit admises.

Dans l'ensemble, nous pouvons assurer que les comptes comptables et budgétaires sont tenus en application des dispositions du Règlement Financier et Comptable du Centre pour la période susmentionnée.

Notre mission de vérification repose sur l'examen et analyse des données contenues dans les pièces et documents comptables disponibles au moment de notre intervention. Nous avons pu également donner une évaluation et appréciation du processus du contrôle comptable et budgétaire mis en œuvre par votre institution. Celui-ci est formé par deux types de contrôle distinct. Le premier est un contrôle *a priori* assuré par un externe, en l'occurrence le contrôleur des engagements des dépenses dont le rôle est d'examiner les propositions de dépenses du Directeur Général en qualité d'ordonnateur principal, au regard du document budget, de l'exacte imputation de la dépense et de la disponibilité des crédits budgétaires de la rubrique concernée. Le deuxième contrôle est assuré par le comptable chargé en fin de ce processus de régler les dépenses. Celui-ci étant nommé par le Conseil d'Administration dont il est responsable personnellement et pécuniairement, doit au préalable s'assurer de la régularité de la dépense vis-à-vis des dispositions réglementaires du CAFRAD et des décisions de son Conseil d'Administration. Ce processus rigoureux peut constituer en lui-même une présomption de conformité et de l'éligibilité des dépenses. En troisième lieu, s'ajoute *a posteriori* notre intervention visant d'une part à consolider les contrôles mentionnés et d'autre part à vous confirmer la sincérité et la régularité des données comptables et éventuellement de vous rapporter d'éventuelles irrégularités assorties de recommandation pour y remédier.

Ceci étant, l'exercice comptable 2023/2024se caractérise, par une hausse significative de recouvrement des cotisations des Etats membres, représentant plus de 90% de ressource de financement de l'institution .Avec un total de recette de **476.590$** réalisé, ce résultat constitue un niveau record le plus haut jamais atteint au cours des cinq derniers exercices budgétaires. Celle-ci pour la 1ère fois, a permis de couvrir les dépenses constatées de l'exercice. Si cela constitue un événement heureux pour le Centre, sa situation financière demeure critique. En effet, les arriérés de salaires continuent de cumuler l'équivalent d'environ de dix mois d'impayés. Certaines rubriques même, ont enregistré une augmentation par rapport à l'exercice précédent. C'est ainsi que la rubrique Personnel Charges à Payer' formée principalement d'Indemnité de fin de service cumulent 108.495$ contre 57.488$, soit presque le double d'il y a un an. De même, l'organisme assureur de retraite du personnel CIMR, ne cesse de réclamer le règlement de plusieurs mois d'arriérés de cotisations totalisant 79.491$ (contre (58.710$ au 30/06/23) avec menace de rompre le lien avec l'institution.

Au terme de cette mission de vérifications, nous estimons devoir vous formuler les recommandations ci-après :

1-**Reprise des recommandations antérieures :**

- **R1**- à la lumière des informations données à la page 7, § 2.3.4, solder le compte 408 'Fournisseur-client EMI' par le débit du compte Pertes et Profits ;
- **R2**- solder le compte '485 Client AOPC' débiteur depuis 1985 de la somme de 695,62$, qui est censée comme prescrite au regard du Code du Commerce du pays-hôte ;
- **R3**-tenir un inventaire annuel au terme de chaque exercice comptable concernant les Cahiers-Africains et documents acquits par le Centre;

- **R4**- relancer la récupération de la TVA totalisant 5.981,20$ auprès de la Direction Générale des Impôts.
-

2-Recommandations issues de l'exercice 2023/2024 :

- R1- reprendre le total de 8.121,73 MAD des chèques détaillés à la page 8, prescrit au regard des dispositions en la matière du pays-Hôte ;
- R2- solder le compte 211 'Brevet, Marque, Droits' par le débit du compte 'Pertes et Profits sur Exercices Antérieur' pour des raisons évoquées à la page 4.

Sous réserves de ces recommandations, il est recommandé au Conseil d'Administration d'approuver les comptes du CAFRD pour l'exercice comptable 2023/2024, commencé le 01/07/2023, clos le 30/06/2024.

En effet, conformément aux dispositions de l'article **113 du Règlement financier et comptable du CAFRAD**: Le Président du Conseil d'Administration soumet le compte de l'exercice à l'examen du Conseil d'Administration qui, à son tour, procède à l'approbation des comptes de l'exercice.

Article 114: L'approbation du compte par le Conseil d'Administration vaut quitus donné à l'Agent Comptable pour l'exercice concerné. En cas de refus de quitus, le Conseil doit se prononcer sur les mesures à entreprendre à l'encontre de l'Agent Comptable.

Le Commissaire aux Comptes.
Rhauni Mohamed

Table des matières

Introduction 1
Partie I : Examen et analyse des comptes de l'exercice 2023 – 2024……..2
Chapitre I. Généralités 2
1.1/Appréciation du processus comptable 2
1.2./La parité du $ et son incidence comptable 3
Chapitre II. Analyse des comptes de l'actif du bilan 4
1. Valeurs immobilisées 4
2. Comptes de stock 5
3. Comptes de tiers et de régularisation 5
4. Comptes de disponibilités financières……8
Chapitre III. Analyse des comptes du passif du bilan 9
1. Les moyens propres du CAFRAD: 9
2. Les dettes du CAFRAD: 9
Chapitre IV. Analyse des comptes de gestion 12
1. Les comptes de charges: 12
2. Les comptes de produits: 14
3. Résultat de l'exercice 15
Partie II : Appréciation de la structure et analyse de l'exécution du budget 2023/2024 . 16
Chapitre I. Appréciation de la structure du budget. 16
Chapitre II. Exécution du budget 18
1. Les recettes 18
2. Les dépenses 19
CONCLUSION 23
ANNEXES 26

ANNEXES

Annexe I : Bilan

Annexe II : Etat des revenus et des dépenses ;

Annexe III : Résultat net de l'exercice ;

Annexe IV : Balance générale des comptes ;

Annexe V : Etat de développement du solde du compte « Rémunération due au personnel » ;

Annexe VI : Etat de développement du solde du compte « Personnel /charges à payer » ;

Annexe VII : Etat de développement du solde du compte « Avances sur salaires » ;

Annexe VIII: Etat de développement du solde du compte « Avances sur missions » ;

Annexe IX: Etat de développement du solde du compte « Charges payées ou comptabilisées d'avance » ;

Annexe X: Etat de développement du solde du compte «Contributions ou produits à recevoir » ;

Annexe XI: Etat de développement du solde du compte d'attente à régulariser ;

Annexe XII : Etat de développement du solde du compte 471 « Charges à payer » ;

Annexe XIII : Etat de développement du solde du compte 4631 « Assurance retraite CIMR » ;

Annexe XIV : Tableau des réalisations du budget – dépenses ;

Annexe XV : Etat de développement des restes à recouvrer au titre des cotisations des Etats Membres.

Annexe XVI : Situation de la caisse d'avances.